

CAP

CERTIFICAT
D'APTITUDES
PROFESSIONNELLES

MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

N° de fiche : **RNCP38305**

LIEU DE LA FORMATION

Centre de formation
Don Bosco
2, rue Émile Hié
59270 Bailleul
Tél. : 03 28 50 97 50

QUALIFICATION
DE NIVEAU 3

FORMATION EN
ALTERNANCE

CERTIFICATEUR
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Date de
l'enregistrement
23-11-2023

DURÉE DE LA FORMATION
2
ANS



PROFIL POUR CE DIPLÔME

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supplantant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

- Avoir suivi une troisième de collège ou prépa-métiers
- Bonne représentation pour le métier de la plomberie

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 15 alternants

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

L'inscription se fait dès lors que le candidat à compléter le dossier d'inscription. La signature du contrat d'apprentissage est réalisée avec une entreprise du secteur d'activité de la formation dispensée. Délais : «La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat.» (Article L.6222-12 du Code du travail)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements démarrent en septembre avec l'envoi du planning dès inscription. La plateforme NETYPAREO permet la consultation d'informations relatives à la formation (notes, assiduité, programme...)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le/la titulaire de la spécialité monteur en installations sanitaires est un technicien qui exerce des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installations de salle de bains, de piscine, ...)

Il/elle effectue des opérations de raccordements de canalisations du réseau d'eau à différents appareils sanitaires, systèmes industriels, installations privées.

Le/la titulaire de ce diplôme a la capacité de réaliser des travaux de remise en état (réparation de robinets, résolutions de problèmes de fuite d'eau, remplacement d'appareils...) liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations. Les blocs de compétences sont :

Pour le domaine professionnel

Etude et préparation d'une intervention :

- Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation
- Organiser son intervention
- Sécuriser son intervention
- Réceptionner les approvisionnements
- Équiper les appareils
- Implanter l'installation sanitaire
- Fixer les supports des réseaux
- Réaliser et raccorder les réseaux

Réaliser un ouvrage courant

- Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation
- Organiser son intervention
- Sécuriser son intervention
- Réceptionner les approvisionnements
- Équiper les appareils
- Implanter l'installation sanitaire
- Fixer les supports des réseaux
- Réaliser et raccorder les réseaux
- Contrôler le travail réalisé

Réaliser des travaux spécifiques :

- Échanger et rendre compte oralement
- Réaliser une mise en service
- Appliquer une procédure de maintenance préventive
- Effectuer une opération de maintenance corrective

Pour le domaine général

Modules de formation :

- Français-histoire/géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique-chimie
- Éducation physique et sportive
- Langue vivante étrangère
- Prévention-santé-environnement

DURÉE DE LA FORMATION

Pour les deux années :

- En centre : 910 heures
- En entreprise : 2 210 heures

1 sem.
ou centre
2 sem.
entreprise

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le/la titulaire de ce diplôme est un ouvrier(ière) professionnel(le) du bâtiment. Les emplois accessibles sont : installateur en sanitaire, plombier.

Il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire ou en 2 ans en bac professionnel installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables, maintenance et efficacité énergétique ou en brevet professionnel monteur en installations du génie climatique et sanitaire.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Moyens :

- Formation en alternance centre et entreprise
- Enseignement en présentiel en atelier et salle de cours banalisée

Méthodes :

- Mise en situation professionnelle en atelier
- Pédagogie inductive, déductive, interrogative, active.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En fin de formation : Examen ponctuel

En cours de formation : Évaluation diagnostique, formative (Questionnaire à Choix Multiples), sommative (Ex : examen blanc)...

VALIDATION

Le CAP monteur en installations sanitaires est un examen de niveau 3 qui se déroule au terme de la formation. Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Lors d'une validation partielle, le bénéficiaire conserve la validité de ou des compétence(s) acquise(s) et validée(s) pendant une durée de 5 ans. Il est possible de se présenter à nouveau pour validation des blocs non acquis soit par prolongation du contrat d'apprentissage et/ ou d'un nouveau contrat. Des équivalences et/ou passerelles sont possibles via une convention d'adaptation.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Le centre de formation Don Bosco place au cœur de ses préoccupations, le projet professionnel & personnel du jeune qu'il accueille.

- L'accompagnement personnalisé du jeune est un point fort de notre pédagogie.
- L'internat accueille les apprentis même durant les vacances scolaires (excepté les congés d'été).
- L'équipe de formateurs en enseignement professionnel est composée de professionnels du métiers dont certains en activité
- Notre réseau d'entreprises
- Mise en place de projets pédagogiques
- La liste des formateurs est disponible sur demande contact : M^{me} Bolle Christine UFA Don Bosco, Bailleul Tél. : 06 76 22 53 41

TARIF DE LA FORMATION

- Coût de la formation : 6 570 €
- 0 € reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
- La formation est gratuite pour l'apprenti(e)

et pour son représentant légal. (Art. L.6211-1*)

* Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage : le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. Article L.6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal." Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) ; à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant."



• Coordinatrice habitat - construction

M^{me} Christine Bolle
Tél. : 03 28 50 97 50
cbolle@stemariendonbosco.fr

• Conseillère formation apprentissage

M^{me} Eudoxie Delhuelle
Tél. : 06 45 38 98 72
edelhuelle@stemariendonbosco.fr

• Assistante administration

M^{me} Sarah Descamps
Tél. : 03 28 50 97 50
sdescamps@stemariendonbosco.fr

• Chargée des relations entreprises

M^{me} Carole Donnée
Tél. : 06 72 06 32 50
developpement@stemariendonbosco.fr

ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation. Accueil accessible aux personnes à mobilité réduite. Positionnement et adaptation pédagogique possible selon la situation de handicap. Réalisation d'un tutorat par l'équipe pédagogique et la référente Handicap de l'UFA.

Service Handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeانبosco.fr

Service handicap UFA Don Bosco :

vfoulon@stemariendonbosco.fr

Service Mobilité du CFA Jean Bosco :

mobillite@cfajeانبosco.fr



Fiche éditée le : 04 / 02 / 2026

L'UFA Don Bosco fait partie du réseau du CFA Jean Bosco

100%

Taux de présentation à l'examen

100%

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

21%

Taux d'interruption en cours de formation

33%

Taux de poursuite d'études

67%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

100%

Taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification